

REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Séance du jeudi 28 janvier 2021

Nombre de Membres

<u>Afférents au Conseil Municipal</u>	<u>En Exercice</u>	<u>Qui ont pris part à la délibération</u>
19	19	19

Date de la convocation : Jeudi 21 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**.

Présents : CHUREAU E. VICENTE F. DELMAS C. THOMAS R. MUYS E. FORT D. BEAUMONT Y. BERNARD JL. CARNAC A. CARRIERE E. CARRIERE P. EGEA F. FAGES C. GALTIER S. GAUFFRE C. LEPETIT P.

Excusées : ARIZA E. pouvoir à CHUREAU E. – LOPEZ E. pouvoir à MUYS E.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **DELMAS C.** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET DE LA DELIBERATION : Revalorisation de l'indemnité pour la distribution d'informations municipales.

Par délibération du 28/02/2012, la commune a validé qu'une indemnité de 100 €, par distribution, soit versée à la personne en charge de la distribution des informations municipales, notamment le bulletin semestriel.

Vu la date de mise en place de cette indemnité, Monsieur le Maire propose de la revaloriser à 150 € par distribution.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 18 voix pour et 1 abstention (Y.BEAUMONT), décide

- **accepte qu'une indemnité de 150 € soit versée pour chaque distribution d'informations municipales.**

Fait et délibéré, à St Georges de Luzençon, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier CADAUX

